



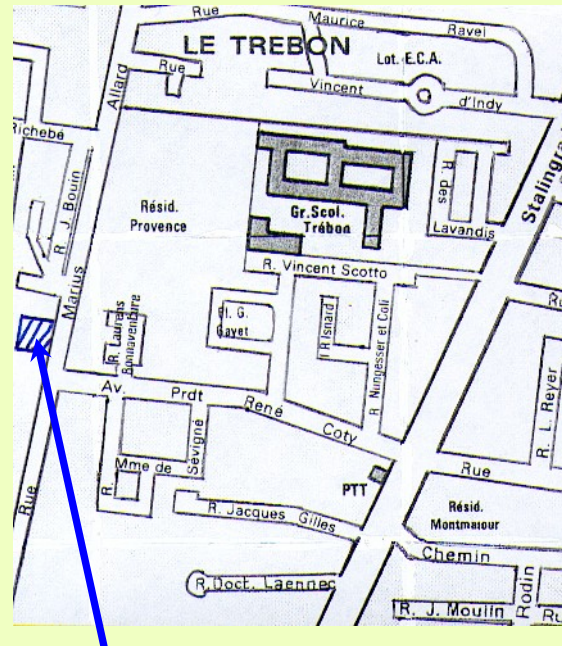
Association Maison d'Accueil

C.H.R.S

A.S.E.L.L.

C.U.C.S.

A.V.D.L.



Horaires d'ouverture

Du lundi au vendredi

De 9h00 à 12h00 et de 14h00 à 17h00

Association Maison d'Accueil

13 avenue Marius Allard
13200 Arles

Tél : 04 90 96 53 10
Fax : 04 90 96 20 70
Mail: info.maison.acc13@wanadoo.fr

Association loi 1901

Confronté à la demande d'une population en difficulté sociale établie sur le bassin Arlésien, un groupe de personnes bénévoles a tenté d'apporter une réponse à partir de moyens de fortune : hébergement communautaire. C'est ainsi qu'en 1981, la création d'une Association loi 1901 s'est imposée. Dès lors, l'Association Maison d'Accueil a développé différents projets. En novembre 1984, un Centre d'Hébergement et de Réinsertion Sociale (CHRS) sous forme d'habitats individuels répartis sur la ville d'Arles a ouvert ses portes. Le CHRS a traversé des phases d'extension, puisque de 12 places en 1984 il a actuellement une capacité d'accueil de 80 places.(60 places et 20 places en BG) En avril 2000, le CHRS a obtenu une habilitation complémentaire de 20 places en appartements individuels dans le cadre du bail glissant, toujours sur la ville d'Arles. En 1992, le CHRS a été assorti d'un service d'Accompagnement Socio Éducatif Lié au Logement(ASELL) qui de 13 mesures est aujourd'hui agréé pour 116 mesures et dont le secteur géographique d'intervention s'étend sur la ville d'Arles et son arrondissement administratif.





Centre d'Hébergement et de Réinsertion Sociale

Accueil de couples avec ou sans enfant (s) et familles monoparentales ; pères ou mères avec au moins un enfant de plus de trois ans. La famille sollicite une prise en charge via un travailleur social, un service social ou directement. Un entretien avec l'équipe pluridisciplinaire du CHRS aura pour objectif : d'évaluer la situation, l'aptitude à adhérer à l'élaboration d'un projet éducatif, la capacité à se mobiliser dans une démarche d'insertion socioprofessionnelle. Cet entretien est présenté en réunion d'Admission qui décide de la suite donnée à la demande, (après acceptation de la demande de prise en charge à la DDCS, elle est d'une durée de un an éventuellement renouvelable). Le suivi est régulier, à la fois au sein du service et dans les appartements, sur les questions du logement, de la santé, de l'emploi / formation, de la gestion, de la parentalité, de la situation sociale générale.



Accompagnement Socio -Educatif Lié au Logement

La mesure ASELL est un accompagnement individuel contractualisé avec un ménage ou une personne pour une durée allant jusqu'à 12 mois.

Cet accompagnement concerne l'accès ou le maintien dans le logement.

Bénéficiaires :

Familles ou personnes bénéficiant du **Plan Départemental d'Action pour le Logement des Personnes Défavorisées (PDALPD)** locataires, sous-locataires, propriétaires de leur logement ou personnes à la recherche d'un logement.

Procédure :

Ces mesures sont demandées avec l'accord du ménage ou de la personne, par les services du Préfet, du Conseil Général, les services sociaux, les bailleurs, les associations.

CUCS / AVDL / MARCHE PUBLIC (Service Habitat Arles)

Le **Contrat Urbain de Cohésion Sociale** est un dispositif Politique de la Ville. Dans le cadre de L'ACCM les services de la ville d'Arles d'autres communes et la Sous-Préfecture se sont dotés d'un dispositif de prévention des expulsions domiciliaires.

Dans le cadre d'une passation de **Marché Public**, la Mairie d'Arles se dote d'une mission d'aide à l'accès au logement social mise en place au niveau du Service Habitat de la ville d'Arles.

Accompagnement Vers et Dans le Logement, à travers ce dispositif l'état met en avant « le logement d'abord ». Pièce maîtresse du dispositif, le **Service d'Information d'Accompagnement et d'Orientation** appuie son rôle central sur les référents territoriaux.

Association Maison d'Accueil

13,rue Marius Allard
Résidence les Cadres
13200 Arles

Tél: 04 90 96 53 10
Fax : 04 90 96 20 70
Mail : info.maison.acc13@wanadoo.fr